

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE A L'EAU

Christian KARCHER

à

Mesdames et Messieurs les juges, messieurs les membres de la CUNSE

Présents : Mme Anne HENO, Mrs Daniel FROUIN, Alexandre ALLAIRE, Denis LE BERRE

Absent excusé : Christian KARCHER et Alexandre BALZER

**Objet : Procès verbal de la réunion cunse du samedi 8 juin 2019**

Début de réunion 16h30

**1/ Nouvelles races admises au travail à l'eau**

Les clubs de race du BERGER DE BEAUCE ainsi que du CANE CORSO ont transmis une demande d'autorisation pour la pratique du travail à l'eau. Ces deux demandes ont fait l'objet d'un avis favorable.

**2/Analyse et réflexion sur l'avenir de la discipline**

Alexandre Allaire apporte une précision concernant le groupe de travail pour mener une réflexion sur l'évolution du règlement. Le groupe est composé ainsi :

- un juge de travail à l'eau
- un plongeur national
- un conducteur expérimenté (brevet mer)
- un responsable de club de travail à l'eau

Ce groupe travaille depuis plusieurs mois sur l'élaboration d'un projet de règlement qui sera présenté en fin d'année.

**3/ Classe TRAVAIL en exposition canine:**

Le règlement SCC applicable à la race terre neuve requiert le niveau **deuxième degré qualificatif excellent** pour accéder à la classe travail, et non pas le 3ème degré comme indiqué par erreur dans le règlement des expositions.

**4/ Championnat de France**

20 candidats étaient retenus pour la finale du championnat de France en eau douce. Suite à forfait, il n'y aura pas de repêchage, les résultats disponibles à ce jour ne permettant pas de retenir une liste complémentaire.

Pour les championnats en 2020, la CUNSE envisage d'ajouter un rang de sélection, et se réserve la possibilité d'intégrer dans la liste, les candidats se portant volontaires en fonction de leurs résultats. Il sera créé pour l'occasion un rang spécifique.

### **5/ plongeurs stages & recyclages :**

La commission souhaite réinstaurer les recyclages sur le site du championnat de France. Un plongeur pourra se présenter au recyclage entre la 3ème et la 6ème année de sa qualification.

### **6/ Coupe de l'espoir :**

Une finale réservée aux 1ers , 2èmes & 3èmes degrés de travail à l'eau devrait être présentée en 2020. Elle serait organisée la veille du championnat en mer. Les modalités d'accès sont encore à définir.

### **7/ Challenge européen**

Le gilet n'est plus autorisé pendant les épreuves du challenge européen.

### **8/ Licences :**

Le montant de la licence 2020 sera porté à 14 euros.

### **9Suivi de bateau en épreuves de travail à l'eau :**

La CUNSE demande aux juges d'appliquer le règlement sur le TEMPS de nage, et pas une distance qui ne tiendrait pas compte du courant ou des conditions de mer.

1<sup>er</sup> degré : environ 10 minutes

2ème degré : environ 15 minutes

### **10/Echecs au cours des épreuves :**

En cas d'échec, le candidat au 1<sup>er</sup> ou 2ème degré pourra continuer les épreuves.

Par contre à partir du 3ème degré, le candidat sera interrompu au deuxième échec.

Fin de séance:18h

Avec tous mes remerciements, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments cynophiles les meilleurs .

Le Président de la CUNSE

Christian KARCHER